

**Extrait du registre  
des délibérations de la commune de BRECY  
Séance du 01/07/2020**

L'an 2020 et le 1 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des mariages de la Mairie sous la présidence de FERRAND Christian Maire.

Présents : M. FERRAND Christian, Maire, Mmes : BRAS Elodie, CACHO Magalie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine, LEFEBVRE Sophie, MM : BOUGRAT Patrick, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusé : Mme CAMUZAT Aurélie

**Nombres de membre :**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 14

Date de la convocation : 25/06/2020

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Bourges le :

et publication ou notification du :

Secrétaire de séance : Mme CACHO Magalie

**SOMMAIRE**

- **Proposition d'achat du fonds de commerce**

**Détail de la délibération :**

Référence : 2020\_0034

**Objet : Proposition d'achat du fonds de commerce**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Brécy s'est fixée comme priorité de ne pas laisser dépérir son bourg en y maintenant la présence du dernier commerce et ainsi assurer un lien social avec les habitants.

Le restaurant multiservice "Chez Claudette" s'inscrit dans cette priorité de maintien de la vie économique du bourg en offrant aux concitoyens un lieu de vie animée.

Face à la difficulté pour les propriétaires de trouver preneur, la commune, lors de son conseil du 12 décembre 2019 avait décidé l'achat des murs pour un montant de 105 000 €.

Actuellement, les acquéreurs initialement prévus pour le rachat du fonds de commerce n'ont toujours pas réussi à finaliser leur dossier d'achat.

La cessation d'activité de Mme LEBLANC est proche.

Après avoir présenté le plan de financement, la rénovation du commerce, le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir le fonds de commerce à hauteur de 55 000 € dans le souci de maintenir cette activité économique (restaurant, bar, Française des Jeux, Poste, tabac, gaz) qui constitue une offre de service de proximité essentielle au dynamisme du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve l'acquisition du fonds de commerce au prix de 55 000 € dans l'hypothèse où les acquéreurs initialement prévus n'auraient pas leur accord de prêt ;
- Autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à cet effet ;
- Dit que les crédits nécessaires sont à inscrire au budget de la commune.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### Questions diverses :

- 14 juillet

Suite à la crise sanitaire, l'ensemble du conseil municipal décide d'annuler le feu d'artifice et les festivités prévues le 14 juillet.

La séance est levée à 21h00

Brécý le 9 juillet 2020,

Le Maire  
Christian TERRAND

